



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21151205

de l'acte

17 DEC. 2021

Greffé
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0401 407 378**

Nom

(en entier) : **Ets MARCHAL SPRL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **5100 Namur/Naninne, rue des Salamandres, 4**

Objet de l'acte : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

S'est réunie le 8 décembre 2021, au siège social indiqué ci-dessous, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à Responsabilité Limitée « Ets MARCHAL SPRL », dont le siège social est établi à 5100 Namur/Naninne, rue des Salamandres, numéro 4, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Namur, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 0401.407.378.

La présente assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur ad hoc, et ce, uniquement pour l'opération dont question ci-après : Monsieur LAMBERT Matthieu Jocelyn Luc Ghislain, né à Charleroi le 30 novembre 1982,

collaborateur du Notaire Xavier DUGARDIN, à Namur/Saint-Servais, faisant élection de domicile en l'étude du Notaire Xavier DUGARDIN, prénommé, pour représenter la SRL « Ets MARCHAL SPRL », précitée, à l'acte d'apport d'immeuble par les époux DETILLEUX-MARCHAL à son profit, se rapportant à un bien sis à Naninne, rue des Salamandres, cadastré section B, numéro 43 M, numéro de partition P0001, d'une superficie de trente et un ares soixante-neuf centiares (31 a 69 ca).

Cet acte authentique sera reçu ce jour par le Notaire Xavier DUGARDIN, à Namur/Saint-Servais.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des voix.

Les actionnaires

Monsieur DETILLEUX Eric

Madame MARCHAL Chantal

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).